RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00282
Numéro SIREN : 829 236 769
Nom ou dénomination : D2F

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2019 sous le numéro de dépôt 5054

D2F
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : Le Vieux Chêne – 35270 BONNEMAIN
N° d'identification : 829 236 769 RCS SAINT-MALO

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze juin, au siège social de la société DELTA DORE à BONNEMAIN (35270) Le vieux chêne,

La Société **DELTA DORE FINANCE**
Société Anonyme, au capital de 4.833.888 euros, dont le siège social est sis à Le Vieux Chêne - 35270 BONNEMAIN, identifiée sous le numéro 422.825.562 R.C.S. SAINT-MALO
représentée par Monsieur Pascal PORTELLI agissant en qualité de Président du Directoire,
agissant en qualité d'Associé unique de ladite société,

La société KPMG SA, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, étant absente et excusée,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- Des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Du rapport général du Commissaires aux comptes sur l'exécution de sa mission durant ledit exercice,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE St-MALO
DÉPÔT DU :
12 JUIL. 2019
LE GREFFIER
N° 2019 A 5054

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- dissolution anticipée ou non de la société

QUATRIEME DECISION

L'associée unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les capitaux propres qui s'élèvent à - 196.493,34 euros pour un capital de 10.000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'associée unique prend acte que :
- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 31 décembre 2020.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique
La société « Delta Dore Finance »
Représentée par Monsieur Pascal PORTELLI
Président du Directoire

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL